



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt et un janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DEVAUD Emmanuel Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

Nombre de conseillers municipaux votants : 11

Date de convocation : 15/01/2019

Présent(e)s : Messieurs DEVAUD Emmanuel, JOBIN Emmanuel, GAUNET Noël, LEFEBVRE Lionel, BEGAUD Yann, GENUIT Gérard, JAMET Steve et mesdames BAUDRY Mireille, RICHARD Isabelle, DURRIEU Françoise, BARBARIT Frédéric,

Absent(e)s excusé(e)s : M. THORON Bernard, Mmes GUILBAUD Aline et PUJOL Marlène

Secrétaire de séance : Mme DURRIEU Françoise

I - PARC EOLIEN FORGES - ENQUETE PUBLIQUE

En tant que commune située dans le rayon d'affichage de l'enquête publique relative au projet de parc éolien de la commune de Forges, il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur ce projet. Après exposition de la note de synthèse, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable. Il est rappelé l'importance de la motion portée par la CDC Aunis Sud et du schéma de l'éolien du Conseil Départemental afin d'assurer une harmonisation territoriale des parcs d'éoliennes.

II - REPRISE COPIEUR REX ROTARY

La mairie envisage le remplacement de son copieur. La rupture anticipée du contrat actuel avec Rex Rotary engendre le paiement des indemnités dues, soit la somme de 3163,26 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le règlement de la somme due à Rex Rotary. Le contrat proposé par le nouveau prestataire prévoit une économie de 3288,29 € sur 5 ans

III - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association des Anciens Combattants a procédé à la rénovation d'un drapeau ainsi qu'à l'acquisition d'une vitrine d'exposition à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18. Afin de pouvoir faire face à la dépense de 800 €, l'association des Anciens Combattants sollicite une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €.

QUESTIONS DIVERSES

La prestation de la balayeuse a été satisfaisante (4 fois en 2018), il est donc proposé de reconduire l'opération en 2019. Il est cependant souhaité que ce ne soit pas la seule intervention et un balayage manuel semble nécessaire.

La cour attenante à la garderie et au local est interdite à tout public en dehors des utilisateurs de ces deux structures.

La séance est levée à 22H

E. DEVAUD

E. JOBIN

N.GAUNET

Y. BEGAUD

L. LEFEBVRE

S. JAMET

G. GENUIT

M. BAUDRY

I. RICHARD

F. DURRIEU

F BARBARIT